



COMMISSION AUDIO-VISUELLE

Alain PEHE

7 Jardin San Michèle

33700 Mérignac

06 03 93 09 96

Email : pehe.alain@wanadoo.fr

12^{ème} TROPHEE VIDEO SUBAQUATIQUE du CIALPC

Afin de poursuivre la promotion de l'activité vidéo subaquatique amateur au niveau régional et national, la douzième édition du TROPHEE VIDEO SUBAQUATIQUE du CIALPC est organisée en **Février 2010**. Il est ouvert à tous les licenciés de la FFEISSM.

Le film d'une durée maximum de 15 minutes, comportera un titre de début et une image de Fin. Il comportera obligatoirement au plus des images sous marine en milieu naturel (mer, eau douce), des images de surface. Par ailleurs, il ne devra pas porter d'identification volontaire permettant de reconnaître l'auteur lors de la présentation au jury. Le générique du film arrivera obligatoirement, quelques secondes après l'image de Fin permettant ainsi à l'opérateur de couper la projection au jury avant le générique.

En aucun cas tout film présenté lors d'une édition précédente ne pourra être représentée sous sa forme initiale. Cependant l'utilisation de certaines images, dans une faible proportion, peut être acceptée.

Un seul classement général aura lieu sans prise en compte de l'expérience et du matériel du compétiteur.

Le jury délivrera par ailleurs 2 prix spéciaux parmi tous les compétiteurs.

1) Prix de la défense de la biodiversité sous-marine

au sens du Développement Durable dans l'esprit citoyen et engagé de la FFEISSM

2) Prix du Bassin d'Arcachon

pour le film illustrant le mieux la plongée au Bassin d'Arcachon

Tous les concurrents seront récompensés sous forme de lots (plongée et/ou vidéo). Certains lots supplémentaires seront tirés au sort parmi les concurrents présents à la remise des prix. Un trophée sera remis au vainqueur du classement général et des coupes, remises aux gagnants des prix spéciaux. Des médailles souvenir de participation seront remis à tous les acteurs (concurrents, jury) conformément à la tradition de cette compétition depuis sa création.

Un fond musical (en conformité légale pour projection devant public) ainsi que des commentaires sont fortement souhaitables. Le film peut être un travail d'équipe d'amateurs mais sera représenté par la personne ayant réalisé les prises de vue sous-marines.

SIEGE SOCIAL et SERVICE ADMINISTRATIF

119, Bd du Pdt Wilson – 33200 BORDEAUX

Tél. : 05 56 17 01 03 – Fax 05 56 17 01 80

Siret : 331 940 874 00059

<http://www.plongee-cias.org>

CENTRE FEDERAL DE PLONGEE

39, avenue de Lissardy – 64700 HENDAYE

Tél. : 05 59 48 07 18 – Fax 05 59 20 57 69

Siret : 331 940 874 00042

Un jury d'au moins 4 personnes (personnalités reconnues de la vidéo sous-marine et de la biologie marine) donnera après délibération, un classement sur les films en milieu naturel (mer, eau douce) sur la base de 13 critères.

Les critères retenus, avec des coefficients ajustés, suite aux précédentes éditions et permettant de ne pas pénaliser les films comportant peu de vie marine (spéléologie, archéologie), sont les suivants :

- ◆ QUALITE IMAGES SUBAQUATIQUES (coef 5)
- ◆ QUALITE des IMAGES DE SURFACE
- ◆ QUALITE du MONTAGE IMAGE (coef 2)
- ◆ QUALITE du FOND MUSICAL
- ◆ QUALITE des COMMENTAIRES
- ◆ QUALITE du MONTAGE SON
- ◆ COHERENCE du THEME
- ◆ SCENARIO et ORGANISATION du FILM
- ◆ ORIGINALITE du FILM (coef 2)
- ◆ DIFFICULTE de PRISE de VUE
- ◆ INTERET de la FAUNE FILMEE
- ◆ INTERET de la FLORE FILMEE
- ◆ PROMOTION de la VIDEO SUBAQUATIQUE (coef 2)

La décision du jury sera sans appel sur les notes attribuées .

L'ordre de présentation des films au jury sera fait par tirage au sort devant le jury.

Les films (mini DV ou DVD) seront envoyés par leurs auteurs soit par courrier soit déposées directement **uniquement** à l'adresse suivante (en précisant TROPHEE VIDEO)

SUB OUEST 43 Avenue Jean JAURES 33600 PESSAC

la date limite de réception (courrier ou direct) est fixée au 6/02/2010 au soir
(tout film arrivant après cette date ne sera pas pris en compte sauf évènement indépendant du concurrent)

La présentation des films en privé au jury aura lieu le samedi 13/02/ 2010 au foyer du Club de plongée PAGURE (local situé derrière la piscine de Villenave d'Ornon)

La remise des prix se fera le samedi 20 février 2010 au cinéma Le ROYAL à Pessac (33600) suivant une modalité qui sera précisée ultérieurement .

Les participants seront avertis des résultats du TROPHEE VIDEO par téléphone dès la décision du jury .

La participation au concours sera de 15 Euro par film (chèque à l'ordre du CIALPC) .Le retour par la Poste des cassettes mini DV (ou DVD) et des lots aux concurrents non présents à la remise des prix sera à la charge du concurrent si aucune autre solution n'est possible .

La prise en compte du film dans la compétition sera définitive qu'après réception du chèque et de la fiche d'inscription ci-après . Toute pré-inscription par mail (souhaitable) et inscription définitive avec chèque doit être fait à l'adresse suivante :

PEHE Alain 7 jardin San Michèle 33 700 Mérignac (06 03 93 09 96) pehe.alain@wanadoo.fr

**Fiche d'envoi de mini DV ou DVD pour le 12^{ème} TROPHEE
VIDEO SUBAQUATIQUE du CIALPC**

nom :
 prénom :
 adresse :
 numéro de téléphone fixe :
 numéro de téléphone portable :
 adresse e-mail :
 club : numéro de licence 2010 :
 titre du film :

niveau de vidéaste FFESSM:

assistera à la remise des prix au cinéma Le Royal : OUI / NON

renvoi par la poste de la cassette mini DV ou DVD et lots : OUI / NON

rédaction manuscrite de la phrase suivante :

L'expéditeur certifie qu'il est bien l'auteur du document présenté et en particulier des images sous-marines, en conformité légale pour la musique, et qu'il autorise sa projection en public ainsi que sa diffusion pour la promotion de la FFESSM et de ses commissions avec l'accord des personnes filmées.

.....

date :

signature :



COMITE INTERREGIONAL

Aquitaine . Limousin . Poitou - Charentes

2ème TROPHEE DIAPORAMA SOUS-MARIN du CIALPC 2010

Afin de poursuivre la promotion de l'activité Audiovisuelle subaquatique amateur au niveau régional et national, la deuxième édition du TROPHEE DIAPORAMA SOUS-MARIN du CIALPC est organisée en Février 2010

Règlement :

- Le trophée Diaporama Sous-Marin du CIALPC est ouvert à tous les licenciés de la FFESSM.
- Le diaporama d'une durée maximum de 4 minutes, comportera un titre de début et une image de Fin et ne devra pas porter d'identification volontaire permettant de reconnaître l'auteur lors de la présentation au JURY. Le générique arrivera obligatoirement quelques secondes après l'image de fin, permettant ainsi à l'opérateur de couper la projection au jury avant le générique.
- Le diaporama comportera obligatoirement au moins 60% d'images sous marine, occupant au moins 60% du temps total. Le réalisateur du diaporama devra être l'auteur des photos. En aucun cas un diaporama présenté lors d'une édition précédente ne pourra être présentée sous sa forme initiale.
- Tous les formats de diaporama seront acceptés, toutefois le concurrent devra impérativement fournir les fichiers sources de son œuvre en plus du fichier exécutable sur un CD ou un DVD.
- L'œuvre présentée pourra être utilisée sans réserve à des fins de promotion par la FFESSM et ses commissions.
- Le concurrent devra respecter le cadre légal de l'utilisation des plages sonores et celui du droit à l'image des personnes figurant sur les photographies.
- Il y aura 2 classements :

Diaporama : Il s'agit d'une succession d'images liées entre elles par une idée directrice qui raconte une histoire, soit une fiction, soit un documentaire ou qui illustre une bande sonore ou une chanson.

La Série sonorisée : Il s'agit d'une simple succession d'images sur fond sonore.

- Une coupe (ou trophée) sera remis au premier de chaque catégorie.
- Tous les concurrents seront récompensés sous forme de lots (plongée et/ou photo), ces lots seront tirés au sort parmi les concurrents à la remise des prix.
- Un jury d'au moins 4 personnes (Personnalités reconnues de la Photo sous-marine, de la vidéo sous-marine et de la biologie sous-marine) donnera après délibération un classement sur les diaporamas sur la base de 12 critères chiffrés. Des coefficients permettront de ne pas pénaliser les diaporamas comportant peu de vie marine (spéléologie, archéologie, fiction...).
- Ces critères sont :
 - QUALITE IMAGES SUBAQUATIQUES (coeff. 5)
 - QUALITE des IMAGES DE SURFACE
 - QUALITE du MONTAGE IMAGE (coeff. 2)
 - QUALITE du FOND MUSICAL
 - QUALITE des COMMENTAIRES
 - QUALITE du MONTAGE SON
 - COHERENCE du THEME
 - SCENARIO et ORGANISATION du DIAPORAMA
 - ORIGINALITE du DIAPORAMA (coeff. 2)
 - DIFFICULTE de PRISE de VUE
 - INTERET de la FAUNE PHOTOGRAPHIEE
 - INTERET de la FLORE PHOTOGRAPHIEE

La décision du Jury sera sans appel sur les notes attribuées

- L'ordre de présentation des films au JURY sera fait par tirage au sort devant le JURY.
- Les œuvres seront envoyés par leurs auteurs à l'adresse suivante : DIGNAN J-C, 9 rue des Tourterelles, 33270 FLOIRAC. la date limite de réception est fixée au 06 février 2010.
- La présentation des films en privé au JURY aura lieu le Samedi 13 février 2010
- La remise des prix se fera le 20 février 2010 dans la salle du cinéma Royal à Pessac
- Les participants seront avertis des résultats du TROPHEE DIAPORAMA par Email dès la décision du jury.
- La participation au concours sera de 15 EURO par DIAPORAMA (chèque à l'ordre du CIALPC).Le retour par la poste CD ou DVD et des lots aux concurrents non présents à la remise des prix sera à la charge du concurrent.
- La prise en compte du diaporama dans la compétition sera définitive qu'après réception du chèque et de la fiche d'inscription.



COMITE INTERREGIONAL

Aquitaine . Limousin . Poitou - Charentes

2ème TROPHEE DIAPORAMA SOUS-MARIN du CIALPC 2010

FICHE D' ENVOI de CD/DVD pour le 2ème TROPHEE DIAPORAMA SOUS-MARIN du CIALPC 2010

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone portable :

Adresse e-mail :

CLUB :Numéro de licence 2010 :

TITRE du DIAPORAMA :

Niveau Photographe :

CATEGORIE : Diaporama Série sonorisée (entourer la catégorie)

ASSISTERA à LA REMISE des PRIX salle du Royal à Pessac : OUI / NON

RENVOI par la poste du CD/DVD et Lot : OUI / NON

Rédaction manuscrite de la phrase suivante :

L'expéditeur certifie qu'il est bien l'auteur de la réalisation présentée et en particulier des images sous-marines, en conformité légale pour la musique, et qu'il autorise la projection de son œuvre en public et son utilisation pour la promotion de la FFESSM et de ses commissions avec accord des personnes éventuelles se trouvant sur les photos.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

DATE :

SIGNATURE :